

Repenser la gestion du sanglier. Quantitative ou qualitative ?

- I.- Le cadre juridique :
 - « le sanglier est classé comme nuisible, et le locataire de chasse a l'obligation réglementaire de réguler les nuisibles » .
 - « selon le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Bas-Rhin, l'équilibre agro cynégétique doit être respecté ».
 - depuis 2003, dans le cadre de la prévention de la peste porcine, une bonne partie du nord du département a l'obligation de tirer tout sanglier sans exception de poids, d'âge, de taille ou de sexe .
 - depuis juillet 2009, un Plan National de Maîtrise du Sanglier encadre la gestion du sanglier pour réduire les populations et arrêter les dérapages

**idée n° 1 : la *gestion quantitative*
des sangliers est contraire à la
*législation en cours***

II.- Le cadre éthique

- de 8.000, nous sommes à 24.000, voire plus de sangliers tirés, par an (nébuleuse sur les chiffres...)
- d'une chasse individuelle ou en petits groupes en hiver, nous sommes passés aux grandes battues répétées, démonstratives (impact sur le public non chasseur)
- du statut d'invité nous sommes passés à celui de payant
- du repas tiré du sac au traiteur

- la satisfaction de quelques pièces au tableau disparaît au profit de la chasse commerciale avec des objectifs à atteindre de 20 à 80 sangliers pour satisfaire le « client »
- d'une chasse de copains et de proximité nous sommes arrivés à des chasses de sociétaires avec 1/2 parts, parts battues, journées etc... en infraction avec la réglementation
- notre population de chasseurs est vieillissante, elle a donc déjà beaucoup de sangliers à son actif. Alors quel attrait encore pour le tir quantitatif ? (Un isolé d'un an et demi à trois ans = comme un jeune brocard d'avenir : peu de fierté une fois accroché au mur...)

**Idée n°2 : une évolution vers le
quantitatif, critiquable, insatisfaisante**

III.- Le cadre biologique

- en élevage, une race dégénère, quand on enlève de la reproduction les exemplaires les plus vigoureux
- en pratique, dans les chasses d'hiver, interdiction de tir des laies suitées certes, mais en général c'est le plus gros qui est recherché et tiré, soit le plus fort
- le sanglier présente des risques sanitaires en cas de surpopulation

- Les dégâts sont plutôt commis par les « laies immatures », les classes jeunes déstructurées par la chasse en battues

Idée n°3 : les dangers de dérapages sont permanents en gestion quantitative

IV.- L'approche qualitative

- une réponse capable d'apaiser le climat conflictuel entre une chasse de directives et une chasse « libre »,
- une image défendable de la chasse
- une reprise en main des dérives
- un signal vers le monde agricole, les particuliers, les assureurs pour nous « faire oublier »
- un retour progressif vers l'équilibre agro-cynégétique

- un retour aux valeurs de la chasse (« la chasse vaut mieux que la prise »)
- une variable pour abaisser le prix des chasses et pour sortir de la chasse « marchande »
- un passage pour sortir du sanglier ressource-nuisible vers le sanglier gibier

V.- Objectifs visés

Quantitatif :

- ramener la densité en fin de saison de chasse à 3 sangliers matures aux 100 ha de bois

Qualitatif :

- obtenir des laies « ragotes » (3 ans) et des vieilles laies pour une structure familiale -matriarcale
- obtenir des tiers ans, quartanniers, solitaires pour des trophés

VI. Modalités/principes

- revenir au plus vite à ce qu'on appelle la classe d'âge des « gros sangliers » = sans distinction de sexe, les sangliers sortis de la classe « bêtes de compagnie », soit donc ceux qui ont deux ans au printemps
- = stopper l'accroissement numérique :
soit, selon les densités et les structures familiales des territoires : jusqu'à 100% des marcassins et des bêtes de compagnie femelles (autorisation temporaire du tir à la chevrotine en battue?)

- maintenir par la suite en phase d'équilibre les densités, par le tir annuel d'autant de sangliers que de marcassins (au maximum les marcassins et bêtes de compagnies femelles)
- = tir sélectif des plus chétifs (affût-pirsch), des plus faibles d'une compagnie en battues

- après stabilisation, réduire à une, voire deux grosses battues organisées annuelles, plutôt en novembre (luminosité pour les recherches, gibier non encore dérangé, donc manœuvrable, cervidés moins en harde, valorisation venaison plus facile, moins de stress pour l'organisateur et de risque d'accidents de chasse)
- le reste du temps, selon les opportunités, petites traques à 4-5 fusils, voire à 1 tireur

Autres intérêts

- vouloir éviter le tir inconsidéré en battues oblige à revoir le « poster » :
 - non dans un layon étroit mais avec du recul pour l'angle de sécurité et la visibilité
 - plus éloigné des couverts pour voir arriver les animaux plus lentement (qualité du tir et venaison)
 - moins de participants permet de fermer aux passages clés, de proposer des postes fixes en hauteur, de faire des traques moins longues
 - moins de « fusillades » lorsque les postés ne ferment pas une liane continue

VIII. Conclusion

Choisir entre le quantitatif et le qualitatif

=

choisir entre « le tireur » de sangliers et le
« chasseur » de sangliers